

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2012  
SAINT ANDRE EN MORVAN

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*

*Présents : 17*

*Excusés : 8*

Date d'envoi de la convocation : 15 juin 2012

**LE 29 JUIN 2012, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A SAINT ANDRE EN MORVAN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 15 JUIN 2012.**

Membres présents :

Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN (Empury), Jean Pierre LACROIX, Fabien BAZIN, Hélène PINGUET Christian PAUL (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT (St Martin du Puy)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT (LORMES) , Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Fabien BUSSY (Dun Les Places), Bernard PLEUTIN (Empury), Maurice THEVENIN, Jean Marc BOURGEOT (Pouques Lormes), Christian OPIOLA (Saint Martin du Puy)

Procurations : Patrice GRIMARDIAS à Jean Sébastien HALLIEZ

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Point sur les projets d'investissement
- 2/ Répartition du FPIC
- 3/ Ecole de musique : organisation 2012/2013 et adoption des nouveaux tarifs
- 4/ Attribution des marchés
- 5/ Questions diverses

## **1/ Point sur les projets d'investissement**

### **1/ EXTENSION DU TELECENTRE**

En France, il y a encore des efforts à faire en télétravail. La moyenne européenne est de 13% alors qu'elle est de 7% en France. Le télécentre de Lormes est l'un des cinq premiers de France.

L'extension du télé centre est clairement orientée vers l'avenir.

Après avoir présenté le projet de création d'une extension au télé centre actuel, Monsieur le Président propose de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien les travaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le Président à retenir le maître d'œuvre suite à l'avis prononcé par la commission d'appel d'offres .

### **2/ CREATION D'UN BATIMENT BOIS A LA ZONE D'ACTIVITE DE DUN LES PLACES**

Deux porteurs de projets ont été identifiés afin de créer une activité sur la thématique du bois sur la zone d'activité de Lormes : menuiserie d'une part et conditionnement de bois bûches d'autre part.

Au départ, un seul bâtiment avait été proposé pour les deux activités afin de faire diminuer les coûts, par contre, les porteurs de projets ne l'ont pas souhaité. Nous avons donc revu le projet pour effectuer deux bâtiments distincts.

Le conseil communautaire souhaite qu'une commission soit constituée afin que le porteur de projet soit rencontré et que l'on puisse définir, de manière plus précise les modalités de mise en œuvre, en adaptant au mieux les contraintes techniques et financières de la CCPM et du porteur de projet. La commission sera constituée par : Yves Girardot, Michel Nicot, Odile Rappeneau, Jean Pierre Lacroix, Michel Richard, Fabien Bazin, Jean Sébastien Halliez. La date de cette rencontre sera communiquée ultérieurement.

Après avoir présenté le projet de création d'un bâtiment sur la zone d'activité de Lormes, le Président propose de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien les travaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le Président à retenir le maître d'œuvre suite à l'avis prononcé par la commission d'appel d'offres .

### **3/ MULTISERVICES DE SAINT MARTIN DU PUY**

Le propriétaire des lieux est intéressé pour reprendre l'activité dans les locaux occupés par l'actuelle boulangerie.

La collectivité tente de collecter les financements pour s'assurer que le dernier commerce du village puisse être pérennisé. Par ailleurs, il est difficile de lancer un projet alors que l'initiative privée existe. Le projet est donc encore en réflexion.

### **4/ GALERIE NUMERIQUE DE DUN LES PLACES**

La cabinet d'architectes Correia présente le projet qu'il a construit dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre. Les élus s'accordent à dire que c'est un beau travail et qu'il est important de poursuivre le projet et les recherches de financement.

Le plan de financement est le suivant pour le projet de Galerie Numérique à Dun les Places :

<b>Galerie numérique</b>	73 415 €	Pays 2.0 Etat FMM	14 683 €	20%
		Pays 2.0 FEDER 33c	18 354 €	25%
		Pays 2.0 CRB bourgogne numérique	25 695 €	35%
		Autofinancement	14 683 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>73 415 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 415 €</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Approuve la proposition de plan de financement,
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir les fonds présentés.

Le plan de financement est le suivant pour le projet de Lieu de mémoire à Dun les Places:

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<b>%</b>
Montant des travaux	439 102 €	FEADER Europe mesure 312-2	130 000 €	30%
		Etat DETR	140 000 €	32%
		Pays Nivernais Morvan CRB	80 000 €	18%
		Autofinancement	89 102 €	20%
<b>TOTAUX</b>	<b>439 102 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>439 102 €</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Approuve la proposition de plan de financement,
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir les fonds présentés.

Le Président propose de lancer le marché de conception et de réalisation pour mener à bien le projet.

Il est entendu que le marché comprendra deux phases distinctes : une tranche ferme pour la conception du projet et une tranche conditionnelle pour la réalisation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer le marché de conception/réalisation,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour attribuer le marché après avis de la commission d'appel d'offres.

## 2/ Répartition du FPIC

Le Président expose au conseil communautaire qu'il a reçu notification, de la part de la préfecture, de **deux fiches d'information** relatives :

- à la **répartition de droit commun**, au niveau de l'ensemble intercommunal, du **prélèvement** et/ou du **versement** au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- aux **données nécessaires au calcul des répartitions de droit commun et dérogatoire n° 1**.

**Il propose à l'assemblée que pour l'année 2012, la répartition de droit commun soit retenue, à savoir :**

Répartition du FPIC entre Communes membres							
		Répartition du FPIC entre Communes membres					
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
58023	BAZOUCHES	0		543		543	
58037	BRASSY	0		3 861		3 861	
58049	CHALAUX	0		487		487	
58106	DUN-LES-PLACES	0		1 920		1 920	
58108	EMPURY	0		479		479	
58145	LORMES	0		5 636		5 636	
58157	MARIGNY-L'EGLISE	0		2 542		2 542	
58216	POUQUES-LORMES	0		811		811	
58229	SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	0		1 761		1 761	
58255	SAINT-MARTIN-DU-PUY	0		1 182		1 182	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>19 224</b>		<b>19 224</b>	

La communauté de communes se verra attribuer la somme de 5 649 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve ce mode de répartition pour l'année 2012.

### 3/ Ecole de musique : organisation 2012/2013 et adoption des nouveaux tarifs

Le Président informe le conseil communautaire des nouvelles dispositions pour l'année scolaire 2012-2013.

1/ Il propose tout d'abord de voter les nouveaux tarifs :

		Résidents de la CCPM		Résidents Hors CCPM	
		Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
<b>A</b>	Cycle d'éveil et d'initiation musique et danse	86		104	
<b>B</b>	Cours d'instrument seul (avec autorisation)	275	548	548	548
<b>C</b>	Cours d'instrument et d'ensemble	205	471	471	548
<b>D</b>	Cours de danse ou ensemble musique, cours collectifs d'instruments	92	150	150	226
<b>E</b>	Ensembles amateurs: chorale enfant	64	64	64	64

Le droit d'inscription sera maintenu à 10 € par inscrit et par an afin de financer les fournitures administratives engendrées par l'activité.

2/ Il propose la mise en place de la nouvelle organisation administrative, à savoir :

- La CCPM mettra en place du personnel pour les inscriptions et le suivi administratif. Des heures supplémentaires pourront dans ce cadre être attribuées à du personnel communautaire
- Du matériel et fournitures pourront être acquises dans ce cadre et notamment un ordinateur portable.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve les propositions effectuées.

### 4/ Attribution des marchés

#### OUVERTURE DES PLIS : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SPANC

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché :

L'offre était dimensionnée pour couvrir un total de 75 à 113 réhabilitations avec un coût d'objectif de 720 000 € de travaux. L'entreprise recherchée sera chargée de lancer le marché de travaux, de les suivre et d'en assurer leur bonne exécution.

Deux offres ont été réceptionnées:

- Central environnement, propose un taux de rémunération de 7.73 % soit 55 650 € HT, 66 564,58 TTC
- DEMATECH, propose un taux de rémunération de 7 % soit 50 400 € HT, 60 278.40 € TTC

La CAO propose de retenir le bureau d'études DEMATECH qui remporte la meilleure notation, aussi bien techniquement que financièrement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve la propositions effectuée.

#### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA VOIRIE**

Monsieur le Président propose à l'assemblée, afin de ne pas retarder l'exécution des travaux de voirie, de l'autoriser à accepter le marché de travaux après avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la propositions effectuée,
- autorise le Président à signer les marchés et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

#### **OUVERTURE DES PLIS : EXTENSION DU HANGAR A BRASSY**

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché :

L'offre se composait de deux lots, le premier pour la réalisation de petits travaux de maçonnerie, la deuxième pour la mise en place du bâtiment en charpente métallique en extension de celui qui est déjà existant (8 m largeur, 12 m longueur en 2 travées de 6 m soit 100 m<sup>2</sup> supplémentaires).

La CAO a constaté qu'aucune offre n'avait été réceptionnée pour le lot n°1 et que seule une offre avait été réceptionnée pour le lot n°2.

En conséquence, la CAO propose de déclarer le lot n° 1 infructueux et de retenir la seule offre réceptionnée pour le lot n°2, conforme à nos attentes, à savoir :

- **CONSTRUCTION NOGUES, 89 170 Saint FARGEAU, montant des travaux HT 18 700 €, 22 365 € TTC**

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve la propositions effectuée.

#### **5/ Questions diverses**

##### **AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'agent Gérald NUGUES a obtenu son examen professionnel pour passer adjoint technique de 1ère classe. Il convient donc de radier son poste précédent au grade adjoint technique de 2ème classe et d'en créer un nouveau pour intégrer l'agent dans son nouveau grade.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve la création du nouveau poste au grade d' adjoint technique de 1ère classe et la radiation de l'ancien au grade d' adjoint technique de 2ème classe,
- autorise le président à signer l'arrêté portant avancement d'échelon

##### **CONVENTION POUR LE STOCKAGE DES CAMIONS D'ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que de nouvelles dispositions ont été prises pour effectuer le stockage des camions d'ordures ménagères afin de limiter l'impact sonore sur le voisinage.

Monsieur le Président propose de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Conseil général.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve cette proposition
- Autorise le président à signer la convention et à lancer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un bâtiment.

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SECRETARIAT POUR LE SPANC**

Afin de poursuivre la mission de service Public d'Assainissement Non collectif, le président propose à l'assemblée de renouveler le contrat de secrétariat de Mme FRAIZIER Catherine, à partir du 01/09/2012 jusqu'au 31/12/2012. Les conditions de cette embauche sont fixées dans le contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à signer le contrat de travail.

#### **PARTICIPATION AU GUIDE DES GRANDS LACS**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à l'édition du guide des grands lacs du Morvan porté par le Parc Naturel Régional du Morvan pour un montant de 200€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la proposition effectuée,
- autorise le Président à verser cette somme au Parc Naturel Régional du Morvan.

#### **OBJET : HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Afin de réaliser les entretiens nécessaires pour l'entretien de la voirie communautaire, le président propose que puissent être payées quelques heures supplémentaires au personnel affecté à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à signer le contrat de travail.

#### **VOIRIE : LOCATION D'UNE MINIPELLE – EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de pouvoir louer une minipelle afin de pouvoir réaliser les travaux d'assainissement de la voirie.

Monsieur le Président propose également que des mises à dispositions ponctuelles puissent être réalisées et éventuellement l'embauche de personnel supplémentaire saisonnier si le temps venait à manquer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve ces propositions.

#### **CREATION D'UNE PISTE DE VTT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le plan de financement suivant pour la création d'une piste de VTT à Dun les Places :

<b>DEPENSES HT</b>	<b>Recettes</b>
--------------------	-----------------

VMN	6750 €	PDESI	2025 €	30%
		FDT	2025 €	30%
		CCPM	2700 €	40%
Total	6750 €	Total	6750 €	100%

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la propositions effectuée,
- autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes.

#### **VOIRIE : ADOPTION DU REGLEMENT DE LA VOIRIE**

Après avoir présenté le projet de règlement pour la voirie, le Président demande à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, adopte le règlement de la voirie.

#### **REVALORISATION SALARIALE**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de revaloriser la base salariale de Mme BOUTEILLE MARECHAL Justine, occupant les fonctions de secrétaire générale de la communauté de communes, à partir du mois de juillet 2012 en prenant la base de l'échelon n°6 d'attaché territorial correspondant à l'indice brut 542, indice majoré 461.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la proposition effectuée,
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision.

#### **VENTE DE BIEN**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de mettre en vente l'habitation nous appartenant située 14 route de Clamecy à Lormes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la propositions effectuée,
- autorise le Président à négocier avec les éventuels acquéreurs pour le prix de vente que sera au plus proche de l'estimation faite par les domaines.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION TOP ESCALADE**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Top escalade pour la mise en place d'un système de chauffage.

La subvention proposée est de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la proposition effectuée,
- autorise le Président à verser cette subvention.